

Rénovation de la voie professionnelle

Mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé

Note académique de recommandations

Les différents bilans d'étapes publiés par l'Inspection Générale et la DEGESCO à propos de la Rénovation de la Voie Professionnelle mettent l'accent sur l'importance d'une mise en œuvre efficace de l'accompagnement personnalisé.

La présente note, rédigée par le collège des Inspecteurs de l'Education nationale du second degré propose une série de recommandations qui s'appuient sur les expériences observées ainsi que sur les informations recueillies auprès des équipes enseignantes et de direction des établissements de l'académie,

- lors des inspections individuelles,
- à l'occasion des actions spécifiques d'accompagnement de la Rénovation de la Voie Professionnelle conduites par les inspecteurs dans chaque discipline,
- au cours des différentes enquêtes de suivi de la mise en œuvre de la Rénovation,
- à l'occasion des travaux conduits par l'ERR "Evaluation diagnostique"
- lors de la réunion de travail Chefs d'établissement / Inspecteurs du 24 mars 2010.

1 - Les textes de référence :

Arrêté du 10/02/2009 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel

Bulletin officiel spécial N° 2 du 19 février 2009

Bilans et notes d'étape :

- IEN décembre 2009
- Note d'étape IGEN janvier 2010
- Note DEGESCO mars 2010

Travaux académiques :

- l'ERR consacrée à l'évaluation diagnostique et à l'accompagnement personnalisé,
- les conclusions des travaux Chefs d'établissement – IEN du second degré.

2 - L'organisation :

Sous la responsabilité ou sous le pilotage du chef d'établissement, chaque équipe pédagogique doit **élaborer une stratégie** qui conduira à :

A - Répartir les heures à consacrer à l'accompagnement personnalisé sur la durée des trois années de l'année scolaire :

210 heures sont à répartir sur les trois années : la répartition annuelle indicative de 70 heures n'est pas la seule possible. **Le nombre d'heures d'accompagnement personnalisé peut être différent selon l'année de formation mais aussi selon la période de l'année.**

La **mise en place de "barrettes"** communes à plusieurs classes (trois au maximum) facilite le travail de groupes qui ont des objectifs communs ainsi que la mobilité des élèves d'un groupe à l'autre hors du cadre de leur classe. Cette organisation permet aux enseignants chargés de l'accompagnement personnalisé de spécialiser leur approche sur des contenus spécifiques : compétence particulière, méthode et organisation du travail personnel...

Il est souhaitable de **confier l'accompagnement personnalisé à un nombre restreint d'enseignants qui auront chacun un nombre d'heures suffisant** (minimum 3h) pour qu'ils puissent s'engager de façon significative dans cette mission. L'émiettement du volume horaire

d'accompagnement personnalisé ne favorisera pas la mobilisation sur cette nouvelle modalité pédagogique.

B - Constituer les groupes d'accompagnement personnalisé :

Tous les élèves sont concernés en fonction de leurs besoins. Cependant tous les élèves ne bénéficieront pas du même nombre d'heures par an et dans le cursus de formation.

Il apparaît donc indispensable **d'informer précisément et au plus tôt les élèves et leurs familles** sur le sens et les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé.

Les séances d'accompagnement personnalisé sont des moments privilégiés qui permettent aux enseignants de s'adresser aux élèves au sein de **groupes à effectifs réduits**. Dès lors, il apparaît souhaitable de proposer un accueil et une activité aux élèves qui ne participeront pas à l'accompagnement personnalisé, activités de recherches au CDI, étude surveillée, utilisation de logiciels spécifiques en autonomie...

L'établissement d'un profil des élèves est indispensable et préalable à la constitution des groupes, dès le début de la formation. Ce profil peut être préparé à l'aide de différents outils :

- l'outil d'évaluation diagnostique, élaboré par un groupe de travail académique composé d'enseignants de différentes disciplines et d'inspecteurs. Cet outil qui se veut facilitateur est au service des équipes. Pour être efficace, il doit être utilisé le plus tôt possible après la rentrée de septembre auprès des élèves des classes de seconde (voir l'exemple de stratégie planifiée "de l'évaluation diagnostique à l'accompagnement personnalisé" en annexe). Il propose une approche transversale des compétences issues du socle commun.
- Des entretiens individuels conduits par des enseignants tuteurs.
- Les observations des enseignants à partir des évaluations disciplinaires.

La composition des groupes évoluera au cours de la formation, selon les propositions de l'équipe pédagogique.

C - Décider des contenus des séances d'accompagnement personnalisé :

Tous les élèves sont concernés en fonction de leurs besoins : **l'accompagnement personnalisé ne s'adresse pas uniquement aux élèves qui ont besoin de soutien ou de remédiation**.

L'équipe pédagogique s'appuie sur les repérages opérés à l'aide de l'évaluation diagnostique, des entretiens individuels et des observations quotidiennes pour choisir les activités à mettre en œuvre lors des séances d'accompagnement personnalisé (voir les propositions de l'ERR).

Les activités qui visent à développer les compétences transversales sont à privilégier, au moins dans un premier temps : méthodologie, recherche documentaire, Il est possible de faire appel à d'autres intervenants, comme le conseiller d'orientation psychologue, l'assistante sociale, des professionnels...

Quelques exemples issus d'expérimentation des équipes :

- Les situations professionnelles repérables dans les enseignements de spécialité pourront servir de contexte à ces activités. Un ensemble de situations utiles, à la disposition de l'équipe, pourra être constitué.

- De manière à ce que l'équipe et les élèves eux-mêmes puissent mesurer leurs évolutions, il est important que les élèves constituent des dossiers d'accompagnement personnalisé. Ces dossiers peuvent, par exemple, prendre la forme de recueil de compétences de type "port folio".

L'Espace Numérique de Travail de l'établissement peut être le lieu privilégié pour regrouper ces supports.

3 - Le Pilotage

Il s'agit d'établir une stratégie pour chaque classe, qui s'insère dans une stratégie plus large qui concerne plusieurs classes (au maximum trois en barrette).

Les décisions relèvent de la **concertation des équipes**, le pilotage sera assuré par le chef d'établissement. Dans ce but, les organisations qui facilitent la concertation sont à privilégier.

Le conseil pédagogique est le lieu privilégié pour définir une telle stratégie pour l'établissement.